

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Approbation de l'affectation de résultat
Délibération n° CA-2023-03

Date de convocation : 15 mai 2023

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

BARENGO-FERRIER Martine, BECK Xavier, CASTEL Raoul, DAVID Jean-Paul,
GINESY Charles Ange, GRANDBOUCHE Thierry, PAGANIN Michèle, SALOMONE Anthony,

Suppléant présents :

ARSENTO Adrien, BERTOLOTTI Nicole, BRUNO Philip, DUQUESNE Céline, MALFATTO Marc,
OLHARAN Sébastien

TRABAUD Dominique absent ayant donné pouvoir à MALFATTO Marc.

Secrétaire de séance : Céline DUQUESNE

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu le vote des comptes de gestion administratif 2022 et la constatation des résultats ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Conseil d'administration
1^{er} juin 2023

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter l'affectation du résultat 2022 d'un montant de 770 340 € dont le document figure en annexe ;
- De prendre acte que cette somme sera affectée en recettes de fonctionnement au compte 002.
- De dire que les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2023.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 15 et un pouvoir

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 1^{er} juin 2023

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes,

Charles Ange GINESY

AGENCE 06 - Budget Principal Agence 06 - CA (projet de budget) - 2022

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)		
TOTAL DU BUDGET	296 428,66	579 202,98	487 065,68	A1	769 840,00	
Investissement	500,00	0,00	(2) 0,00	A2	-500,00	
Dont 1068		0,00				
Fonctionnement	295 928,66	579 202,98	(3) 487 065,68	A3	770 340,00	

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)					
	Dépenses		Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I+II	0,00	III+IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	A1+B1	769 840,00
Investissement	A2+B2	-500,00
Fonctionnement	A3+B3	770 340,00

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.